



## **GARANTIE**

COWAN DYNAMICS, ci-après dénommé « le vendeur », garantit que les produits qu'elle fabrique sont exempts de tout défaut de matériau ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pendant une période de 12 mois à compter de la date d'expédition à partir de l'usine.

Pendant la période de garantie, la seule obligation du « vendeur » consiste à réparer ou remplacer un produit défectueux, à sa seule discrétion.

Tous les frais de transport sont à la charge de l'acheteur.

Toutes les pièces défectueuses doivent être retournées à COWAN DYNAMICS pendant la période de garantie. Une autorisation écrite doit être obtenue au préalable.

Toute modification ou réparation des marchandises par une partie non expressément autorisée par écrit par le « vendeur » annulera automatiquement la garantie.

Le vendeur ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires, indirects ou spéciaux de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de bénéfices découlant de l'accord ou des articles vendus en vertu des présentes, qu'il s'agisse d'une rupture de contrat, d'une garantie expresse ou implicite, ou d'un délit civil, y compris, mais sans s'y limiter, la négligence, le défaut d'avertissement ou la responsabilité stricte.

La présente garantie sera annulée si, de l'avis de COWAN DYNAMICS, le matériel a fait l'objet d'une utilisation anormale ou abusive ou d'un manque de soin et d'entretien de la part de l'acheteur, ou s'il a été déterminé que les conditions environnementales ou d'application ont dépassé celles spécifiées pour l'utilisation normale d'un produit spécifique.

Nonobstant ce qui précède, les garanties pour les articles construits entièrement ou partiellement selon le design ou les spécifications de l'acheteur sont limitées à la conformité dimensionnelle aux dessins techniques fournis par le « vendeur » ou l'acheteur.

Les matériaux finis et les accessoires achetés auprès d'autres fabricants ne sont garantis que dans la mesure de la garantie accordée par le fabricant au « vendeur ».

« Le vendeur » n'offre aucune garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, autre que celle spécifiquement énoncée dans le présent document; il n'existe aucune garantie de qualité marchande ou de pertinence à un usage particulier qui excède les obligations et les garanties spécifiquement énoncées dans le présent document.

Les pièces fournies gratuitement en remplacement des pièces d'origine sous garantie sont garanties pour le reste de la période de garantie initiale.

Force majeure : « Le vendeur » n'assume pas le risque et n'est pas responsable des retards ou des manquements dans l'exécution de ses obligations en raison de circonstances échappant au contrôle raisonnable du vendeur (ci-après dénommées « cas de force majeure »).

Les événements de force majeure comprennent, sans s'y limiter, les accidents, les catastrophes naturelles, les grèves ou les conflits du travail, les actes, les lois, les règles ou les règlements de tout gouvernement ou agence gouvernementale, les incendies, les inondations, les retards ou les défaillances de livraison des transporteurs ou des fournisseurs, les pénuries de matériaux et toute autre cause indépendante de la volonté du vendeur.